

HAUT-CHABLAIS INTERCO S²LO
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

ID : 074-247400682-20260609-2026_096-DE

N° 2026-096

OBJET :

*Modification des indemnités de
fonction des élus*

L'an deux mil vingt-six, le 9 juin, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, aux Gets, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 3 juin 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et LUCHINI Karine

MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, BÉARD Patrick, CHALENÇON William, VINET Philippe, CORBET Nicolas, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Micaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald

Résultat du vote :

votants :.....29
pour :.....27
contre :.....00
abstention :.....02

Procuration a été donnée par M. TAVERNIER Alexis à M. CHALENCON William.

Monsieur Yann MORAND a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération prise le 23 avril 2026 par laquelle il avait fixé les taux des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des autres membres du bureau en cas de délégation. Suite à l'élection d'un 8ème Vice-président, il propose de lui attribuer la même indemnité que les 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème Vice-présidents, et il souligne qu'il a décidé, pour ce faire, de réduire sa propre indemnité afin de respecter le montant de l'enveloppe indemnitaire maximale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de fixer comme suit les taux des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents :
 - Président : 41,19 % de l'indice brut terminal,
 - 1^{er} Vice-président : 20,43 % de l'indice brut terminal,
 - 2^{ème} Vice-président : 20,43 % de l'indice brut terminal,
 - 3^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
 - 4^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
 - 5^{ème} Vice-présidente : 15,08 % de l'indice brut terminal,
 - 6^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
 - 7^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal,
 - 8^{ème} Vice-président : 15,08 % de l'indice brut terminal.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

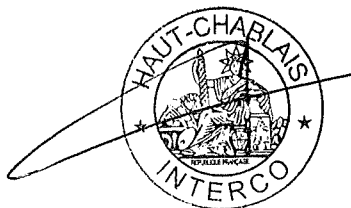
Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Jean-François BERGER



Le secrétaire de séance
Yann MORAND

